

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2011 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillée, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

11-08-122

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

11-08-123

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2011

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2011, tel que présenté.

11-08-124

Demande de dérogation mineure de Dany Roy

Considérant la demande de dérogation mineure de Dany Roy visant à obtenir l'autorisation de construire au 12, chemin du Lac-Dumont, un bâtiment secondaire d'une hauteur de 6 mètres alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 5 mètres;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'autoriser;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

Considérant que la réalisation du projet précité ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la construction d'un bâtiment secondaire d'une hauteur de 6 mètres, au 12, chemin du Lac-Dumont.

11-08-125

Demande de dérogation mineure de la municipalité de Trois-Rives

Considérant la demande de dérogation mineure de la municipalité de Trois-Rives visant à obtenir l'autorisation d'abaisser à 3,81 mètres (12,5 pieds) la marge de recul avant quant à l'agrandissement d'un bâtiment, alors que la norme actuellement permise par le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives est de 7,6 mètres;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'autoriser;

Considérant que la réalisation du projet précité ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la construction de l'agrandissement de l'édifice municipale à 3,81 mètres (12,5 pieds) de la ligne avant.

11-08-126

Adjudication du contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier, il est unanimement résolu, d'octroyer le contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs pour la saison 2011-2012 à Odette Contré, pour la somme de 20 000 \$, et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer ce contrat.

11-08-127

Adhésion à la Chambre de commerce de Mékinac

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Autorise l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce de Mékinac pour la période 2011-2012, au montant de 114 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

11-08-128

Demande du Club Quad Rive Nord inc.

Considérant que le Club Quad Rive Nord inc. tient à développer des sentiers quatre saisons qui rejoignent plusieurs municipalités de la région dont la nôtre;

Considérant que les activités de cet organisme sont un moteur pour l'économie locale;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à la demande du Club Quad Rive Nord inc., relativement à la publication d'un encadré à l'effigie de la municipalité au coût de 175 \$, sur leur carte routière 2011-2013.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

➤ De Pierre Grenier, sous-ministre associé aux Opérations régionales au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui nous envoie l'arrêté ministériel du 3 mai 2011 signé par Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, concernant une autorisation à la Municipalité de Trois-Rives pour l'entretien et la réfection de chemins du domaine de l'État.
Il rappelle que cette autorisation ne modifie en rien le statut actuel du chemin et qu'il y a lieu de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur.

➤ De Richard Dionne, directeur à la Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec du ministère des Transports (MTQ), qui dit avoir pris connaissance de la résolution numéro 11-01-17 demandant d'abaisser la limite de 90 km/h à 70 km/h, dans le secteur de la route 155 compris entre la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et le pont Mékinac.

Il nous informe qu'une analyse technique sera menée afin d'obtenir une limite cohérente et crédible pour les usagers de cette route, et qu'une étude est inscrite à la planification du MTQ et sera considérée avec attention en fonction de l'ensemble des priorités.

➤ De Daniel Leclerc, chef des centres de services de la Mauricie du ministère des Transports (MTQ), qui dit avoir reçu et étudié notre règlement 11-02 concernant les véhicules hors route. Il nous informe que le MTQ ne pourra malheureusement pas autoriser la circulation de ces véhicules sur 1,8 km soit de l'Auberge Beaulieu jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-Mékinac, puisqu'elle est restreinte à un km maximum sur les routes à l'entretien du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

ministère des Transports, en vertu de l'article 11.4 de la Loi sur les véhicules hors route.

Il précise toutefois n'avoir aucune objection à la circulation des véhicules hors route sur les routes d'entretien municipal. Une signalisation adéquate devra cependant être installée.

- De Normand Beaudoin, maire de La Tuque, qui dit avoir le plaisir de contribuer pour 1 000 \$ à l'ensemencement de ouananiches dans le lac Mékinac.
- De Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, qui nous informe que suite à la recommandation de notre députée, il a le plaisir de nous informer qu'il nous accorde une subvention de 5 000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins Adam, de la Ferme, du Lac-aux-Loutres, du Lac-aux-Sleighs et du Lac-du-Missionnaire pour l'exercice 2011-2012.
- De Jean-François Lupien, agent de planification et de programmation à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, qui nous transmet la liste des premiers répondants de notre municipalité qui ont complété avec succès la recertification 2011.

11-08-29

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 2 770,08 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Semaines du 10 et 17 juillet	1 095,67
Salaire conciergerie	Semaines du 3 et du 10 juillet	200,10
CAB de Saint-Joseph	Aide organisation fête champêtre	150,00
Bassin Versant Saint-Maurice	Cotisation	100,00
MRC de Mékinac	Permis exploitation gravière	244,00
Salaire voirie	Travaux	251,78
Hydro-Québec	Électricité presbytère 21 juin au 6 juil. 2011	30,20
Hydro-Québec	Électricité 258 chemin Saint-Joseph	296,23
Hydro-Québec	Éclairage public	402,10

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Approbation de la liste des comptes à payer

11-08-130

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 1 août 2011, totalisant 20 957,97 \$

Télébec Ltée	Service téléphonique bureau	88,55
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	901,54
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	305,85
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	305,85
Caroline Naud	Rémunération et allocation	305,85
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	305,85
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	305,85
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	305,85
Salaire administration	Semaine du 24 juillet + caucus	1 120,97
Salaire conciergerie	Semaines du 17 et du 24 juillet	200,10
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	139,20
Ninon Fortier	Frais de déplacement	49,92
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	31,16
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,45
Croix bleue Médavie	Collectif d'assurances août	248,73
SSQ Groupe financier	Cotisations régime retraite juillet	390,30
Salaire hygiène du milieu	Ménage éco-centre, bacs et transport RDD	306,02
Groupe CLR	Temps d'onde radio 1 mois	17,09
Épicerie Lemay-Kinac	Divers et produits d'entretien	24,87
Grégoire Richard	Collecte des gros rebuts lacs	600,00
Dessureault Lemire Desaulniers	Vérification comptable 2010 et consolidation Régie incendie	6 322,84
Féd québ des municipalités	Mise à jour recueil « Le règlement municipal »	204,75
Fabrique St-Joseph-de-Mékinac	Électricité presbytère 10 mai au 20 juin 2011	19,44
Infotek Mékinac	Toner pour imprimante bureau	215,32
ADMQ-Zone Mauricie	Colloque 30 septembre	95,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	5 220,61
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie volet II	2 425,46
Aciers GM	Ponceaux et manchon	403,29
Lise Pronovost	Remboursement taxes - Trop payé	21,06

11-08-131

Achat de luminaires de rue

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser la commande de trois luminaires de rue à l'électricien Daniel Durocher.

11-08-132

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Clôture de l'assemblée

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.